

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration souhaite vous rappeler qu'à partir du 22 janvier 2024, les employeurs devront transmettre leurs demandes en ligne sur Arrima pour la validation des offres d'emploi et pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) dans les trois volets suivants :

- Postes à haut salaire;
- Postes à bas salaire;
- Volet des talents mondiaux (VTM)

À partir de cette date, le Ministère ne recevra plus ces demandes par la poste. Les demandes papier seront retournées à l'employeur et il lui sera demandé de les présenter dans Arrima.

Pour rappel, le service de transmission électronique des demandes est disponible sur Arrima depuis le 11 décembre 2023 et les employeurs du secteur agricole ainsi que les fournisseurs de soins à domicile qui font partie du PTET ne sont pas visés par cette première phase de la TED.

Les entreprises, qui ont déjà un profil sur Arrima, doivent vérifier l'exactitude des renseignements dans leur profil d'entreprise afin d'avoir accès aux nouvelles fonctionnalités. Ces renseignements doivent être mis à jour au besoin.

Nous vous invitons à diffuser ces informations aux membres concernés de votre réseau.

Pour toute question ou tout problème technique, veuillez communiquer par [téléphone](#) ou par [courriel](#) avec le Centre de contacts clientèle. Nous vous invitons également à visiter les pages Web actualisées du Ministère et à consulter les [capsules d'aide](#) de la plateforme Arrima.

*Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages Web suivantes :*

- [Capsules d'aide d'Arrima — Consultez la section Employeurs](#)
- [Préparer votre demande d'EIMT auprès du gouvernement du Québec pour embaucher un travailleur avec le traitement simplifié](#)
- [Préparer votre demande d'EIMT auprès du gouvernement du Québec pour embaucher un travailleur dans le Volet des talents mondiaux — Catégorie A](#)
- [Préparer votre demande d'EIMT auprès du gouvernement du Québec pour embaucher un travailleur dans le Volet des talents mondiaux — Catégorie B](#)
- [Préparer votre demande d'EIMT auprès du gouvernement du Québec pour embaucher un travailleur dans un poste à haut salaire](#)
- [Préparer votre demande d'EIMT auprès du gouvernement du Québec pour embaucher un travailleur dans un poste à bas salaire](#)
- [Présenter une demande de validation d'une offre d'emploi](#)

Cordialement

---

Le Secrétariat de la CPMT (cb)



